

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 7 juillet 2014**

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire  
Gaétan Haché  
Jean-Claude Guindon  
Jean-François Girard  
Yannick Proulx  
Yves Lavoie

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Céline Dufresne  
La trésorière, Mme Véronique Brouillard  
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria  
Duculescu  
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Dans la salle : 92 personnes.

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2014-07-188 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit modifié par le retrait du point 29 – *Demandes d'aide financière* et par l'ajout des points suivants :

- 30a) *Nomination du maire – Conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;*
- 30b) *Publication de la lettre ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 6 juin 2014.*

ADOPTÉE

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2014;
5. Rapport des comités municipaux;
6. Correspondance;
7. Période de questions relative à l'ordre du jour;
8. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2014;

9. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2014;
10. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 195-430-2 : matricule : 6238-16-5456 : Demande d'autorisation pour construire une résidence unifamiliale isolée, chemin d'Oka;
11. Demandes d'approbations de plans d'implantation et d'intégration architecturale :
  - ✓ 55, rue St-Sulpice (lots 142-3 et 142-5) : matricule : 5935-37-3582 : Rénovation extérieure de la résidence principale et agrandissement d'un bâtiment accessoire;
  - ✓ 66, rue des Pins (lot 195-236) : matricule : 5936-21-1951 : Construction d'un bâtiment accessoire;
  - ✓ 63, rue Notre-Dame (lot 195-143-2) : matricule : 5935-19-8363 : Installation d'une enseigne sur poteau;
  - ✓ 114, rue des Pèlerins (lot 388-50) : matricule : 5936-79-1488 : Construction d'un bâtiment accessoire;
  - ✓ 99, rue des Collines (lot 388-55) : matricule : 5937-60-4179 : Construction d'un bâtiment accessoire;
  - ✓ 101, rue du Croissant de Belleville (lot 388-43) : matricule : 5937-50-5752 : Nouvelle construction unifamiliale isolée avec logement accessoire;
  - ✓ 55, rue St-Jacques (lots 195-123, 195-124 et 195-22-1) : matricule : 5835-89-5417 : Rénovation extérieure;
12. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 43, rue St-Sulpice (lots 147-70 et 147-67-P) : matricule : 5935-48-7039 : Démolition et reconstruction de la résidence unifamiliale isolée;
13. Acceptation provisoire en lien avec l'acceptation finale des travaux de fondation de rue de la rue du Hauban;
14. Autorisation de signature du contrat avec l'Inspecteur Canin inc. pour l'année 2014;
15. Attribution du contrat de réfection de rues 2014;
16. Attribution d'un contrat de surveillance laboratoire pour les travaux de réfection de rues 2014;
17. Acceptation réception définitive – Réfection de rues 2012;
18. Aménagement intérieur de la caserne;
19. Remplacement des fenêtres et portes de la caserne;
20. Restauration de la brique et du crépi de la caserne;
21. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2008-71 portant sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Oka;
22. Nomination d'un maire suppléant;
23. Comités municipaux – Ajout d'un élu responsable aux comités Communications et tourisme et Loisirs et culture;
24. Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires;
25. Participation d'un conseiller au Congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités;
26. Patrouille de secourisme Québec Secours – Corridor cyclable La Vagabonde;
27. Paroisse Saint-François d'Assise – Demande d'aide financière pour la préservation de l'Église;
28. Remerciements dans le cadre de la Fête Nationale;
29. ~~Demandes d'aide financière;~~
30. Autres sujets :
  - a) Nomination du maire – Conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;
  - b) Publication d'une lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 6 juin 2014.
  - c)
31. Comptes payés et à payer;
32. Période de questions;
33. Levée de la séance.

**2014-07-189 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

**2014-07-190 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2014**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

**Rapport des comités municipaux**

Le conseiller Jean-Claude Guindon fait rapport au Conseil de son comité des loisirs et de la culture.

**Correspondance**

**1. MRC de Deux-Montagnes**

Transmission des résolutions :

- 2014-073 : Québec Secours – Renouvellement du mandat sur la Vagabonde;
- 2014-077 : Application du RCI - Modification de la résolution 2014-033;
- 2014-079 : Schéma de couverture de risques – Demande de prolongation de délai pour la mise en œuvre;
- 2014-081 : Environnement – Demande du MTQ, régularisation des travaux de drainage sur les lots P. 12 et P.15, à Oka.

**Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 08.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 28.

**2014-07-191 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2014**

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2014.

ADOPTÉE

**2014-07-192 Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2014**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de juin 2014.

ADOPTÉE

**2014-07-193 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 195-430-2 : matricule : 6238-16-5456 : Demande d'autorisation pour construire une résidence unifamiliale isolée – Chemin d'Oka**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été déposée au service d'urbanisme le 2 juin 2014 pour un usage autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P - 41.1) exige en vertu de l'article 26, que soit déposée une demande d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes 2005-01 autorise ce type d'usage à l'intérieur d'un secteur agricole déstructuré;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement de zonage 91-4;

CONSIDÉRANT que la demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée en tenant compte des critères visés à l'article 62 Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT que la propriété visée a déjà fait l'objet, en partie, d'une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par la décision 144691 datée du 7 décembre 1988;

CONSIDÉRANT que la propriété visée s'insère dans un secteur agricole déstructuré majoritairement occupé par des résidences;

CONSIDÉRANT que la propriété visée est principalement constituée de sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés (5T);

CONSIDÉRANT que la propriété visée n'est actuellement pas en culture;

CONSIDÉRANT que la propriété visée n'offre aucun potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT que la propriété visée est située à une distance d'environ 200 mètres d'une ferme laitière;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles et n'aura pas pour conséquences de limiter le développement de la ferme laitière située à proximité;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme reconnaît que la demande, si elle est accordée par la CPTAQ, ne nuira pas à l'homogénéité de ce secteur agricole;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une fin autre que l'agriculture afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 195-430-2.

ADOPTÉE

**2014-07-194 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale présentées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 18 juin 2014;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA sont conformes aux règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA répondent aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 55, rue Saint-Sulpice (lots 142-3 et 142-5) : matricule : 5935-37-3582 : Rénovation extérieure de la résidence principale et agrandissement d'un bâtiment accessoire;
- ✓ 66, rue des Pins (lot 195-236) : matricule : 5936-21-1951 : Construction d'un bâtiment accessoire;
- ✓ 63, rue Notre-Dame (lot 195-143-2) : matricule : 5935-19-8363 : Installation d'une enseigne sur poteau;
- ✓ 114, rue des Pèlerins (lot 388-50) : matricule : 5936-79-1488 : Construction d'un bâtiment accessoire;
- ✓ 99, rue des Collines (lot 388-55) : matricule : 5937-60-4179 : Construction d'un bâtiment accessoire;

- ✓ 101, rue du Croissant de Belleville (lot 388-43) : matricule : 5937-50-5752 : Nouvelle construction unifamiliale isolée avec logement accessoire;
- ✓ 55, rue Saint-Jacques (lots 195-123, 195-124 et 195-22-1) : matricule : 5835-89-5417 : Rénovation extérieure.

ADOPTÉE

**2014-07-195 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 43, rue Saint-Sulpice (lots 147-70 et P.147-67) : matricule : 5935-48-7039 : Démolition et reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 18 juin 2014 pour la démolition et la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA est conforme aux règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 21 mai 2014;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 43, rue Saint-Sulpice (lots 147-70 et P.147-67) pour la démolition et la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée, et ce, conditionnellement à la réception des plans et devis pour construction, du plan projet d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre et au paiement des frais de parcs relatifs au redéveloppement de la propriété.

ADOPTÉE

**2014-07-196 Acceptation provisoire en lien avec l'acceptation finale des travaux de fondation et de drainage de la rue du Hauban (lots 13-216 et 15-2-139)**

**CONSIDÉRANT** qu'une acceptation provisoire a été acceptée par la résolution 2013-06-196;

**CONSIDÉRANT** qu'une inspection a été réalisée par le directeur des services techniques, le directeur du service d'urbanisme, le promoteur, l'entrepreneur et le maître d'œuvre, le 20 mai 2014, soit un an après la fin des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un procès-verbal de l'inspection a été rédigé par la firme Laurentides Experts-Conseil, le 3 juin 2014;

**CONSIDÉRANT** que toutes les déficiences ont été corrigées le 23 mai 2014;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à l'acceptation provisoire en lien avec l'acceptation finale des travaux de fondation et de drainage de la rue du Hauban, le tout en conformément à l'entente 2013-01 portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux de la rue du Hauban (lots 13-216 et 15-2-139).

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2014-07-197 Autorisation de signature du contrat avec l'Inspecteur Canin inc. pour l'année 2014**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a adopté le 15 décembre 2008 le Règlement sur le contrôle animalier 2008-84;

**CONSIDÉRANT** qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité d'Oka et de ses contribuables de voir à l'application du Règlement sur le contrôle animalier 2008-84;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka accorde par contrat, l'administration du Règlement sur le contrôle animalier 2008-84;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de l'Inspecteur Canin inc. doit être renouvelé;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte le renouvellement du contrat de l'Inspecteur Canin inc. pour l'année 2014, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

**QUE** ce Conseil autorise la directrice générale, Madame Marie Daoust et le maire, Monsieur Pascal Quevillon à signer tout document relatif au renouvellement du contrat de l'Inspecteur Canin inc.

ADOPTÉE

**2014-07-198 Attribution du contrat de réfection de rues 2014**

**CONSIDÉRANT** le mandat accordé en mars 2014 à la firme AECOM pour la préparation d'un devis et la surveillance des travaux de réfection de rues 2014;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public no 2014-8 lancé en juin 2014 relatif aux dits travaux de réfection de rues;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission le 26 juin 2014;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme AECOM à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, soit à Uniroc Construction inc. dont la soumission au montant de 367 042,74 \$ incluant les taxes et imprévus de 15 000 \$, est conforme aux directives prescrites au document d'appel d'offres;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 319 237 \$ incluant les imprévus de 15 000 \$, taxes en sus, et décrète la réalisation des travaux de réfection de rues en 2014 tels qu'ils sont décrits au document d'appel d'offres public no 2014-8.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire d'activités d'investissement 23 04000 001.

**QU'**une partie de la dépense, soit 123 675 \$, soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2014-07-199 Attribution d'un contrat de surveillance laboratoire pour les travaux de réfection de rues 2014**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la surveillance des travaux de pavage par un laboratoire externe;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la firme Qualitas;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission soumise par la firme Qualitas pour la réalisation des travaux de surveillance de laboratoire au coût de 11 177,25 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2014-07-200 Acceptation réception définitive – Travaux de pavage 2012**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2013-08-247 relative à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de rues 2012;

**CONSIDÉRANT** que le paiement des factures desquelles une retenue de 5 % a été effectuée constitue la réception provisoire des ouvrages pour ces travaux;



**CONSIDÉRANT** qu'après vérification par le directeur des services techniques, sa recommandation est de procéder à la réception définitive des travaux;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à la réception définitive des travaux de réfection de rues 2012 réalisés en 2013 par les Entreprises Guy Desjardins inc. pour le compte de la Municipalité d'Oka.

**QUE** l'achèvement de la gestion de ce contrat soit confié au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

#### **2014-07-201 Aménagement intérieur de la caserne**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement de la caserne du service incendie;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont soumis une offre pour lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service incendie de retenir les services de l'entreprise Construction J. Michel inc. pour effectuer les travaux d'aménagement dont la soumission s'élève à 21 613,39 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise J. Michel inc. au montant de 21 613,39 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux d'aménagement intérieur de la caserne du service incendie.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent accumulé non affecté.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

#### **2014-07-202 Remplacement des portes et fenêtres de la caserne**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au remplacement des portes et des fenêtres de la caserne du service incendie;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont soumis une offre pour lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service incendie de retenir les services de l'entreprise Construction J. Michel inc. pour effectuer les travaux de remplacement des portes et fenêtres de la caserne dont la soumission s'élève à 15 500 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Construction J. Michel inc. au montant de 15 500 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux de remplacement des portes et des fenêtres de la caserne du service incendie.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent accumulé non affecté.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

**2014-07-203 Restauration de la brique et du crépi de la caserne**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de restaurer le revêtement extérieur de la caserne du service incendie;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entrepreneurs ont soumis une offre pour lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service incendie de retenir les services de l'entreprise A.M. Martineau inc. pour effectuer les travaux de restauration, dont la soumission s'élève à 8 150 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise A.M. Martineau inc. au montant de 8 150 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux de restauration de la brique et du crépi de la caserne du service incendie.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent accumulé non affecté.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur de service de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2008-71 portant sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Oka**

Le conseiller Gaétan Haché donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement 2008-71 portant sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Oka.

**2014-07-204 Nomination d'un maire suppléant**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** monsieur le conseiller Gaétan Haché soit nommé maire suppléant de la Municipalité d'Oka jusqu'au 31 décembre 2014.

**QUE** monsieur le conseiller Gaétan Haché soit nommé substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**2014-07-205 Comités municipaux – Ajout d'un élu responsable aux comités Communications et tourisme et Loisirs et culture**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2013-12-330 le 2 décembre 2013 relative à la formation des comités municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'adoption la résolution 2014-02-37 modifiant la résolution 2013-12-330 afin d'y apporter des changements d'élus responsables aux comités *Communications et tourisme et Loisirs et culture*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'attribuer la responsabilité de comités au conseiller Yannick Proulx, élu lors de l'élection partielle du 15 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter des changements aux comités *Communications et tourisme et Loisirs et culture* par l'ajout de sa nomination à titre d'élus responsable;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'ajout d'un d'élus responsable aux comités suivants :

<b>COMITÉS MUNICIPAUX</b>	<b>ÉLUS RESPONSABLES</b>
Communications et tourisme	Jean-François Girard Yannick Proulx
Loisirs et culture	Jean-Claude Guindon Yannick Proulx

ADOPTÉE

**2014-07-206 Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, messieurs Pascal Quevillon et Yannick Proulx ont déposé devant le Conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Pascal Quevillon et Yannick Proulx.

ADOPTÉE

**2014-07-207 Participation d'un conseiller au Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'inscription de monsieur le conseiller Yannick Proulx au Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités, les 25, 26 et 27 septembre 2014, à Québec.

ADOPTÉE

**2014-07-208 Patrouille de secourisme Québec Secours — Corridor cyclable « La Vagabonde »**

**CONSIDÉRANT** les interventions réalisées par les bénévoles de l'organisme Québec Secours à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde » entre Saint-Eustache et Saint-Placide;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** la Municipalité d'Oka contribue pour un montant de cent dollars (100 \$) au remplacement du matériel utilisé par les membres de Québec Secours lors d'interventions réalisées en matière de secourisme à l'intérieur du corridor de « La Vagabonde ».

**QUE** la Municipalité d'Oka remercie tous les bénévoles de Québec Secours pour le travail accompli auprès des utilisateurs du corridor cyclable « La Vagabonde ».

ADOPTÉE

**2014-07-209 Paroisse Saint-François-d'Assise – Demande d'aide financière pour la préservation de l'Église d'Oka**

**CONSIDÉRANT** la correspondance de la Paroisse Saint-François-d'Assise datée du 11 décembre 2013 relative à une demande d'aide financière afin de poursuivre la préservation de l'Église d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte de verser une aide financière à la Paroisse Saint-François-d'Assise jusqu'à concurrence de 6 000 \$, sur présentation de factures, pour des travaux en lien avec la préservation de l'Église d'Oka.

ADOPTÉE

**2014-07-210 Remerciements dans le cadre de la Fête nationale**

Il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, les organisateurs, les employés municipaux, les bénévoles et les commanditaires pour l'excellent travail accompli et leur implication dans le cadre des festivités de la Fête nationale.

ADOPTÉE

**2014-07-211 Nomination du maire – Conseil d’administration de la Corporation de l’Abbaye d’Oka**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2013-12-332 relative à la nomination de représentants municipaux auprès de la Corporation de l’Abbaye d’Oka;

**CONSIDÉRANT** l’élection du maire Pascal Quevillon lors de l’élection partielle tenue le 15 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de nommer le maire Pascal Quevillon en remplacement de Monsieur Richard Lalonde afin de siéger auprès de la Corporation de l’Abbaye d’Oka;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme Monsieur Pascal Quevillon, maire, comme représentant de la Municipalité d’Oka au sein du Conseil d’administration de la Corporation de l’Abbaye d’Oka.

ADOPTÉE

**2014-07-212 Publication d’une lettre du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 6 juin 2014.**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la publication auprès de la population oquoise, d’une lettre du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 6 juin 2014, relative à l’eau potable.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 45.

N’ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 49.

**2014-07-213 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

**QUE** les factures payées au 30 juin 2014 au montant de 484 609,54 \$, les factures payées au 3 juillet 2014 au montant de 41 923,69 \$, les factures à payer au 7 juillet 2014 au montant de 227 045,88 \$ et les salaires nets du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2014 (personnel et Conseil) au montant de 80 343,68 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

### **2014-07-214 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**